

CHRONIQUE

de la Semaine

Hebdomadaire d'informations générales, d'analyses et de publicité

www.chroniquedelasemaine.com

FAIT DIVERS

PLAISANTERIE DE MAUVAIS GOÛT P.4

Techniques d'investigation et cybercriminalité :

Des journalistes togolais formés à Kpalimé P.2

Les détracteurs de l'ancien ministre de la défense à l'œuvre pour le maintenir en prison



Kpatcha Gnassingbé



Le prétendu pied en putréfaction

Le pied en putréfaction publié par les médias n'est pas celui de Kpatcha Gnassingbé P.3

La loi dite "Bodjona", sur les manifestations publiques désormais améliorée :

Une œuvre de salubrité publique pour protéger les manifestants P.3



Manifestants de l'opposition (Archives)

L'association "Terreau Fertile" veut faire du Togo un Hub d'investissement par excellence P.2



Mme Biléyo Donko, Présidente de "Terreau Fertile"

3e rencontre de la conférence internationale de l'ATAF à Lomé :



Photo de famille

De la nécessité de renforcer la coopération entre les administrations fiscales P.5



Feu Jimi Hope

Le célèbre artiste togolais aux multiples talents, Jimi Hope s'est éteint : **«Jimi Hope était un ami, un artiste contemporain accompli qui rend le peuple togolais fier de sa culture», dît M. Faure Gnassingbé** P.7

Techniques d'investigation et cybercriminalité

Des journalistes togolais formés à Kpalimé

Du 5 au 7 août dernier, le Conseil National des Patrons de Presse (CONAPP) a organisé, en collaboration avec Reporters Sans Frontières (RSF), un atelier de formation à l'endroit d'une quarantaine de journalistes togolais sur les techniques d'investigation et la cybercriminalité. Cette formation qui eu pour cadre l'Hôtel Cristal de la ville de Kpalimé a pour objectif non seulement de renforcer les capacités des professionnels des médias pour améliorer leurs prestations, mais aussi de protéger la population à travers les sensibilisations sur les menaces et le danger que constitue la mauvaise utilisation de l'internet et des réseaux sociaux.

Selon Tchagnao Arimiyo, président du CONAPP, « un journaliste qui ne sait pas enquêter, ressemble à un opportuniste ». C'est la raison d'être de cette formation en ce sens que le journaliste doit avoir pour socle, l'investigation. A l'ouverture des travaux, le représentant du ministre de la Communication, des Sports et de l'Education à la Citoyenneté et au civisme, Ambroise KLEVOR, conseiller technique dudit ministère, a exprimé le soutien indéfectible du gouvernement à ce

genre d'initiative.

Pour le représentant du ministre, « cette formation vise également à permettre aux professionnels des medias d'être suffisamment imprégnés des ramifications de la cybercriminalité en vue d'aider les citoyens à se prémunir contre ce mal qui grandit avec l'évolution de la technologie et l'accessibilité croissante de la technologie intelligente profitant de l'anonymat de l'internet ». Durant trois jours, ces hommes et femmes des médias ont été à l'école des métho-



Photo de famille des participants

des et procédures d'une investigation journalistique sous l'encadrement de l'expert en la matière, ASSAH Franck.

Ils ont été outillés sur les différentes facettes de la cybercriminalité par le Commissaire divisionnaire DEDJI Kodjo, premier responsable de la cellule de lutte contre la cybercriminalité au Togo. Au sujet de l'investigation journalistique qui consiste à révéler l'information cachée en se référant aux moyens de la déontologie, M. ASSAH Franck a recommandé aux journalistes de s'intéresser plus aux sujets originaux d'in-

térêt public. Aussi les a-t-il invités, pour mieux réussir leur mission, qui est la recherche de la vraie information vérifiée et vérifiable, à être discrets, précis, courageux, patients et à diversifier les sources d'informations crédibles. Le journaliste d'investigation doit être également, indépendant vis à vis de tout le monde (la croyance, le pouvoir, la politique, l'argent, l'émotion etc.). Pour sa part, le Commissaire divisionnaire DEDJI Kodjo a, dès l'entame de sa communication sur la cybercriminalité, laissé entendre qu'il serait très difficile

pour le journaliste de mener une enquête sur la cybercriminalité. Car, selon lui, le journaliste aura d'énormes difficultés à s'adresser à la direction de Google, de Facebook, de Togocel, de Moov, etc, pour obtenir les informations sur un client pour un problème donné. Ce qui n'est pas le cas pour les polices judiciaires des Etats.

Au Togo, la cybercriminalité se pratique plus à travers différentes sortes d'arnaques telles que : l'arnaque d'héritage, d'envoi de conteneurs, œufs de perroquet, aux noix d'argan, sèves de moringa, au « love tchat » et autres. S'appuyant sur ces formes d'arnaques, le communicateur a expliqué et démontré comment les arnaqueurs procèdent pour réussir leurs opérations via les moyens modernes de communication. Il a, par ailleurs, démontré l'importance indéniable du cyber et de l'internet ainsi que des réseaux sociaux dans tous les domaines de la vie de nos jours, avant d'exhorter les bénéficiaires de la formation à sensibiliser au maximum la population sur ces nouveaux systèmes de vol. A l'en croire, tout le monde peut être victime de la cybercriminalité, c'est pour cette raison que le commissaire a sollicité une collaboration étroite entre les journalistes d'investigation et sa cellule afin de démanteler ces réseaux mafieux qui ne cessent de faire des victimes au sein de la population.

Daniel A.

Réouverture de la morgue rénovée du CHU Sylvanus Olympio de Lomé Tokoin : Les tarifs restent presque inchangés

Prévue pour être opérationnelle en octobre 2018, la morgue du Centre hospitalier universitaire Sylvanus Olympio (CHU-SO) Fermée le 15 juillet 2018, pour les travaux de rénovation, est de nouveau ouverte depuis le 1^{er} août dernier. La réhabilitation de cette morgue s'inscrit dans la droite ligne de la réalisation du projet de la contractualisation dans les hôpitaux publics initié par le gouvernement afin de pallier certains problèmes criards dans ces établissements de santé. La réfection de l'édifice a été assurée par la société Anapha International, spécialisée dans le génie médical et l'installation d'équipements médicaux à un coût global évalué à environ 580 millions de F CFA.

Malgré la joie des populations qui voit à travers cette modernisation de la morgue du CHU- Sylvanus Olympio de Lomé Tokoin, la fin des désagréments causés en termes de conservation des corps, le ministre de la Santé et de l'Hygiène publique, le Prof Moustafa Mijiyawa a présenté les excuses du gouvernement au peuple togolais pour les préjudices liées au retard pris dans l'exécution des travaux. Il a ensuite présenté sa compassion aux familles éplorées.

Durant la période des travaux, les familles étaient priées de retirer les corps de leurs proches et de se référer aux morgues disponi-

bles, notamment celles du CHR Lomé-Commune, du CHR Tsevie, du CHR



La morgue du CHU Sylvanus Olympio après sa rénovation

Atakpamé, du CHP Aného et autres, pour d'éventuelles demandes de conservation de corps. Pour cause, l'ancienne morgue était dans un état de

délabrement et gérée de façon artisanale.

En effet, la conservation des corps ne répondait plus aux normes et la santé publique était menacée. Selon le Médecin Lieutenant-Colonel Adom Wiyao Kpao, Directeur du CHU Sylvanus Olympio de Lomé, l'ancienne morgue avait des casiers qui dataient des années 70 et au-delà. Mais avec la touche d'expertise de la société Anapha International, la morgue rénovée du CHU-SO est devenue un joyau « neuf et

équipée d'autopsie. La tarification des prestations de la morgue rénovée se présente comme suit : 10.000 F pour la conservation de corps les 24 premières heures, 14.000 F pour une semaine (7 jours). Le tarif est de 6000 F par jour entre le 8^e et le 15^e jour, 10.000 F par jour entre le 16^e et le 45^e jour, et 20.000 F par jour à partir du 46^e jour. Par ailleurs, la visite d'un corps par un parent est facturée à 1.000 F. Les soins de conservation de corps sont à un taux forfaitaire de 36.000 F, ceux de présentation de corps (toilette mortuaire y compris le kit cosmétique funéraire) est de 35.000F.

L'administration de l'hôpital Sylvanus Olympio de Lomé Tokoin déconseille, en outre, aux parents des défunts le paiement de tous ces frais auprès du personnel de la morgue. Ces frais ne sont payés qu'aux guichets du Centre. Ces tarifs, faut-il le rappeler, étaient les mêmes que les citoyens payaient auparavant, à la différence que les 14000F étaient payés pour les cinq premiers jours de conservation.

Daniel A.



63 Rue Bekpo, Tokoin Ouest
Récépissé n°0338/05/03/08
15 BP : 82 Lomé - Togo
Tél: 23 20 92 75 / 90 01 21 69

Directeur de la Publication
ALIZIOU ESSODINA
90 01 21 69

REDACTION

Carole AGHEY
A. KAPO
B. Talom.
Jean-Pierre B.
Daniel ASSOTE

Imprimerie SDR
Tirage : 2000 ex.

La loi dite “Bodjona”, sur les manifestations publiques désormais améliorée : **Une œuvre de salubrité publique pour protéger les manifestants**

L'Assemblée nationale issue des élections législatives du 20 décembre 2018, vient de procéder à la modification de la loi du 16 mai 2011 fixant les conditions d'exercice des libertés de réunion et de manifestation publiques pacifiques au Togo. A l'unanimité les députés présents ont voté les modifications apportées à cette loi « Bodjona », du nom de l'ancien ministre de l'Administration territoriale.

Aux termes des nouvelles modifications, les manifestations simultanées sont interdites sur toutes les routes nationales, les axes ou zones abritant les institutions de la République, diplomatiques, les résidences des ambassadeurs et d'organisations internationales, les camps militaires et les services de sécurité. Les heures de manifestation vont désormais de 11 à 18 heures. Quant aux manifestations elles-mêmes, elles vont dorénavant se faire à partir d'un point de départ, se dérou-

ler sur un seul trajet et chuter à un seul point.

1 les manifestations sont interdites sur certains axes et zones notamment :

- toutes les routes nationales
- les axes et zones où se déroulent de fortes activités économiques, dans les centres urbains
- les axes et zones proches des institutions de la république
- les axes et zones proches des chancelleries et résidences des ambassadeurs et représentants d'organisations internationales
- les axes et zones proches



Manifestants de l'opposition (Archives)

des camps militaires et des camps de service de sécurité.

Pour le principal architecte de cette modification, le ministre Payadowa Boukpepsi de l'administration centrale, de la décentralisation et des collectivités locales, « Cette révision n'est pas contre les manifestations mais pour mieux les encadrer et assurer une sé-

curité à ceux qui ne prennent pas part aux manifestations ».

Selon le gouvernement, elle répond au souci de mieux prévenir le Togo des problèmes sécuritaires qui secouent actuellement plusieurs pays de la sous-région ouest africaine.

Même son de cloche auprès du président du groupe parlementaire UNIR,

Aklesso Atcholi : « Les améliorations du texte de 2011 n'entament en rien la volonté du chef de l'Etat, Faure Gnassingbé d'inscrire la République togolaise au rang des démocraties qui reconnaissent la liberté de manifester dans la préservation de l'ordre public ».

Cette amélioration de cette loi qui prêtait à tant de controverses vient à point nommé pour mettre de l'ordre et garantir la libre circulation et la sécurité des personnes ne manifestant pas et leurs biens au cours des manifestations. C'est un travail de salubrité publique réalisé par les élus du peuple qui méritent une reconnaissance de l'ensemble du peuple togolais.

Ricardo

Les détracteurs de l'ancien ministre de la défense à l'œuvre pour le maintenir en prison **Le pied en putréfaction publié par les médias n'est pas celui de Kpatcha Gnassingbé**

L'ancien ministre de la Défense, Kpatcha Gnassingbé, purge actuellement une peine de 20 ans de prison. Il est condamné dans une affaire d'atteinte à la sûreté de l'Etat et a déjà passé 10 ans à la prison civile de Lomé. Nombreux sont les Togolais qui souhaitent qu'il recouvre sa liberté et retrouve sa famille mais ses détracteurs sont à l'œuvre pour le maintenir encore en prison en posant des actes inappropriés qui frisent le cynisme.

En effet, la bien-séance voudrait que quiconque veut œuvrer pour la libération de Kpatcha plaide pour une clémence lui permettant de bénéficier d'une mesure de grâce présidentielle, la seule porte de sortie. Tous ceux qui disent qu'ils aiment Kpatcha Gnassingbé doivent plaider pour le pardon. Mais malheureusement, ceux qui prétendent se battre pour sa libération sont en réalité ses vrais ennemis qui posent des actes pour le maintenir davantage en prison. Sinon comment comprendre que ceux qui bénéficient encore des largesses du prisonnier ne se privent pas d'occasion pour l'enfoncer au lieu de l'aider à s'en sortir ? Leur dernière trouvaille, c'est de présenter une plaie en putréfaction d'un individu pour faire croire que c'est celle de

Kpatcha Gnassingbé.

Lorsque l'on scrute cette image qu'on attribue à Kpatcha Gnassingbé, il est clair que cet homme n'a pas de moyens pour se faire soigner laissant ainsi le pied pourrir. Ce qui contraste avec Kpatcha Gnassingbé qui, bien qu'il soit en prison, aide financièrement des gens qui lui rendent visite. Si les visiteurs, au lieu d'apporter un présent au prisonnier, repartent plutôt gratifiés par ce dernier, il va sans dire qu'il n'est pas démuné au point de manquer des moyens de se faire soigner. Comment cet homme peut-il manquer de moyen pour se soigner convenablement.

Il apparaît clairement que cette image qu'on cherche à présenter comme celle de Kpatcha est un fake news pour compliquer les attentes du prisonnier qui, après 10



Kpatcha Gnassingbé



Le prétendu pied en putréfaction

ans de réclusion, souhaite quitter les lieux. Selon nos recoupements, Kpatcha Gnassingbé a une plaie qu'il soigne régulièrement. Notre source indique que c'est à la clinique « Autel d'Elie » qu'il se rend souvent pour se faire soigner et que son état n'est pas si alarmant comme tente de faire croire l'image publiée par certains médias et qui fait du buzz sur les réseaux sociaux. Ceux qui le font ne rendent pas service à l'ancien député de la Kozah. Le seul service qu'il faille lui rendre, c'est de demander pardon. C'est à force de demander

pardon tout en reconnaissant sa faute que l'intéressé peut obtenir gain de cause. Si l'acte qu'il a posé est très répréhensible, le pardon reste le chemin d'or.

En publiant de fausses images pour choquer l'opinion, ceux qui le font ne lui rendent pas service mais plutôt le plongent davantage. C'est les mêmes qui ont fait croire à l'opinion que cette affaire d'atteinte à la sûreté de l'Etat est un coup monté pour nuire à Kpatcha Gnassingbé. Et pourtant, ils savent que c'est une histoire vraie. C'est lors du procès et

au vu des déclarations de l'accusé que les Togolais ont compris que ce putsch manqué, a été fomenté par Kpatcha Gnassingbé.

Loin de revenir sur le passé, nous devons tous œuvrer en plaidant pour une mesure de grâce afin que l'ancien ministre de la défense recouvre sa liberté. Les détracteurs de Kpatcha Gnassingbé doivent arrêter leur manœuvre sordide qui, au lieu de l'aider, le plonge plutôt dans les geôles.

Aliziou Dominique

Rumeurs autour du Haut Conseil des Togolais de l'Extérieur et de la Commission Electorale Indépendante en germe

Le ministre Robert Dussey remet la pendule à l'heure et apaise les inquiétudes

Au cours des assises de la diaspora togolaise tenues en 2014 à Paris, à Montréal et à Lomé, les Togolais de l'Extérieur ont adopté des recommandations au rang desquelles figure en bonne place et comme une des priorités, la création d'un Haut Conseil des Togolais de l'Extérieur (HCTE). Le gouvernement, soucieux des aspirations des Togolais s'active à mettre en place cette instance de dialogue qui cadre parfaitement avec la vision du Chef de l'Etat d'assurer une meilleure organisation de la diaspora togolaise en vue de sa plus adéquate implication dans les efforts de développement national. Cependant, il est donné de constater que la mise en œuvre de ce projet ambitieux se heurte à des poches de résistance d'une frange de nos compatriotes de l'extérieur sûrement peu au fait des réalités de la chose. Pour lever toute équivoque sur la question, le chef de la diplomatie togolaise, également en charge des Togolais de l'extérieur, Pr Robert Dussey qui pilote le projet, s'est confié au confrère en ligne, Afrique New Info dans une interview exclusive.

Présentant les principales attributions du projet, le ministre Dussey a cité entre autres, les points que voici :

- Rassembler, représenter et défendre les intérêts de tous les ressortissants togolais résidant à l'étranger sans distinction d'origine régionale, ethnique, religieuse, sociale, de sexe, de profession ou d'opinion;
- Assurer la pleine et active participation des Togolaises et Togolais de l'extérieur au développement économique, social et culturel du Togo ;

- Participer à la promotion du rayonnement du Togo dans le monde ; etc.

Se prononçant par rapport aux critiques acerbes auxquelles la mise en place du HCTE fait face, le ministre a fait remarquer d'abord que cette instance de dialogue n'est qu'une réponse à la préoccupation de la diaspora qui veut participer à la construction nationale. « Ce sont les différentes associations des Togolais de l'extérieur elles-mêmes qui ont exprimé le besoin de mieux s'organiser pour la dé-

fense de leurs intérêts. Elles sont bien conscientes de la nécessité de se regrouper en une instance fédérative, inclusive et non discriminante qui renforce leur représentativité et qui permet de mieux capitaliser leurs apports au développement du Togo et de mieux dialoguer avec le Gouvernement », a-t-il indiqué.

Sur la démarche ayant conduit à la mise en place de la Commission Electorale Indépendante (CEI) ainsi que les ga-



Robert Dussey

ranties pour la transparence du vote dans la mesure où l'on parle de la possibilité du vote multiple, avec des comptes fictifs, le ministre a été clair : le nombre de 77 sièges attribués aux quatre zones-continentes et particulièrement les 45 sièges affectés à l'Afrique, se justifient par un certain nombre de données et critères principalement démographique et économique.

Au titre du critère démographique, le ministre rappelle que la diaspora togolaise est estimée entre 1,5 et 2 millions de compatriotes dans le monde. « Les Togolais de l'Extérieur vivant en Afrique représentent entre 1 et 1,3 Millions de personnes, soit près des 2/3 de la diaspora.

– Au titre du critère financier, nous relevons que les transferts de la diaspora vers le Togo représentent 420 Millions d'USD en

2018. Près de 70% de ces transferts proviennent d'Afrique et 20 % viennent d'Europe, selon les chiffres de la Banque Mondiale », a-t-il précisé.

A en croire Robert Dussey, la mise en place de la Commission Electorale Indépendante du Haut Conseil des Togolais de l'Extérieur (CEI-HCTE) repose sur la mise en œuvre d'une procédure d'appel à candidatures ayant permis d'identifier les membres chargés de conduire le processus électoral jusqu'à son terme. Il s'agit d'une Commission Electorale ne comportant aucun responsable du Ministère pour en assurer l'indépendance.

Concernant les risques d'inscriptions multiples, il a rappelé que l'enregistrement en ligne est une phase initiale qui fait l'objet d'un travail de dédoublement et de suppressions de tous les enregistrements multiples renvoyant aux mêmes noms, aux mêmes adresses ou aux pièces d'identités des mêmes personnes. Ainsi, après nettoyage, toutes les inscriptions dites multiples seront supprimées dans le fichier électoral validé.

En clair, rassure Robert Dussey, il est donc particulièrement inconsequent de considérer le simple fait de pouvoir s'enregistrer en ligne en

Suite à la page 7

Opérationnalisation du mécanisme national de prévention de la torture au Togo :

La CNDH et le CACIT s'engagent

La Commission Nationale des Droits de l'Homme (CNDH), en collaboration avec le Collectif des Associations Contre l'Impunité au Togo (CACIT), a procédé lundi 05 août 2019 à la salle Agora Senghor à Lomé, au lancement des activités du projet d'appui à l'opérationnalisation du Mécanisme National de Prévention de la Torture (MNP). Ce projet vise à renforcer la promotion des droits de l'homme et surtout à prévenir la torture sous toutes ses formes sur toute l'étendue du territoire national. La cérémonie d'ouverture des travaux a été présidée par M. Komlan Narteh-Messan, représentant le ministre en charge des Droits de l'Homme.

Il s'agit pour la CNDH, à travers le MNP, de prévenir et de lutter contre la torture par tous les moyens. Une mission qui tiendra toutes ses promesses avec l'engagement de tous les acteurs aux côtés de la CNDH, notamment le personnel de la commission, les magistrats, officiers de police judiciaire, régisseurs de prisons, surveillants de prisons, représentants des organisations de la société civile.

L'objectif est de faire connaître à ces différents acteurs, le cadre légal de prévention de la torture. La formation portera sur les thèmes suivants : les instruments de prévention de la torture; le MNP et son fonctionnement ; la responsabilité des acteurs de la chaîne pénale dans la prévention de la torture. «L'objectif de ces ateliers est d'outiller ces différents acteurs de rudiments nécessaires pour mieux prévenir la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants dans

les lieux de privation de liberté», a précisé Nakpa Polo, la présidente de la CNDH. En effet, la cérémonie consacre la mise en route de ce mécanisme, 9 ans après que le Togo a ratifié le protocole facultatif à la convention con-

traité international qui fait obligation aux États parties de prendre toutes les mesures appropriées pour empêcher et réprimer la torture et protéger les personnes privées de leur liberté contre les attaques à leur intégrité psychique et corporelle.

L'opérationnalisation du MNP constitue donc un pas de plus dans la lutte contre la torture au Togo. C'est dans cette logique que la loi organique révisée de la CNDH, chargée de la gestion du MNP, a été votée par l'Assemblée nationale et promulguée le 20 juin 2018. M. Komlan Narteh-



Table d'honneur

tre la torture (OPCAT).

Encore appelé traité de la prévention de la torture, ce protocole fait obligation à chaque Etat partie de mettre en place le MNP.

Déjà le 18 novembre 1987, le Togo ratifiait la convention contre la torture, un

Messan, le représentant du ministre des Droits de l'Homme, a de son côté, réitéré l'engagement du gouvernement auprès de la CNDH pour la lutte contre la torture et autres mauvais traitements.

Daniel A.

FAIT DIVERS

PLAISANTERIE DE MAUVAIS GOÛT

Toute plaisanterie n'est pas bonne à faire. Il y en a tant qui sont de mauvais goût. Leurs impacts sont toujours négatifs et parfois très nuisibles.

En Inde et plus précisément à Jaunpur, une ville commerciale très fréquentée dans cette partie du monde, des choses pas possibles, se passent chaque jour loin de l'œil du policier.

C'est ainsi, que contre toute attente les concurrents d'un jeu de cartes ont été surpris que le mari propose en garantie son épouse afin d'avoir le droit de poursuivre le jeu.

Naïve peut-être au départ, Line, comme elle s'appelle, a fini par se rendre à l'évidence qu'elle allait offrir son corps en cas d'échec de son mari.

Le premier jour, elle a dû subir contre son gré une dizaine d'abus sexuels. Tous les hommes qui jouaient avec Hurth, ont fait chacun un tour pour jouer avec elle.

Elle était épuisée et blessée dans son amour propre mais pour sauver l'honneur de son mari, elle a dû s'abstenir, à porter plainte. Elle ne croyait certainement pas que ce dernier, accros du jeu, était prêt à récidiver.

C'est ce qui va malheureusement arriver trois jours après à la seule différence que cette fois-ci il en aura quinze violeurs qui vont soigneusement la pétrir sous l'œil observateur de Hurth.

Elle se serait plainte trois jours après sa sortie d'hôpital mais, il y a deux semaines déjà, la police n'a pas réussi à prendre un seul parmi cette longue liste de criminels.

Son propre mari avec qui elle a fait un enfant, aurait pris lui aussi, la poudre d'escampette. Triste, n'est-ce pas?

B.TALOM

3^e rencontre de la conférence internationale de l'ATAF à Lomé :

De la nécessité de renforcer la coopération entre les administrations fiscales

Le Togo a abrité du 5 au 6 août 2019 à l'Hôtel 2 Février à Lomé la troisième réunion consultative des autorités compétentes des administrations fiscales africaines. Ce rendez-vous d'échange et de renforcement de capacités, organisé par l'Office Togolais des Recettes (OTR) et le Forum des Administrations Fiscales de Toute l'Afrique (ATAF), devrait permettre aux participants venus de tous les horizons d'Afrique, de jauger les systèmes jusqu'ici mis en place pour contrecarrer les fraudes fiscales. L'un des points faibles des administrations des pays africains est qu'elles hésitent à se mettre ensemble. Cette rencontre ouverte par Badanam Patoki, le secrétaire général du ministère de l'Economie et des Finances du Togo est un cadre qui accorde aussi du prix aux droits des contribuables et à ceux du Trésor public.

Pendant ces deux jours, trente délégations de 23 pays de toutes les régions d'Afrique ainsi que les partenaires internationaux ont partagé des expériences fiscales et se sont accordés sur l'essentiel pour mieux canaliser les transactions. Une occasion de plus pour les participants de définir le rôle des Autorités Compétentes pour une meilleure implication de l'Administration Fiscale, de mettre des dispositifs administratifs et

structurels pour contrôler les transactions frontalières et de visiter la plateforme mise en place pour permettre aux pays membres d'échanger des informations à des fins fiscales.

Cette plateforme va de surcroît permettre aux pays membres de l'ATAF de s'ouvrir au reste du monde pour une meilleure collaboration en matière de lutte contre les fraudes fiscales. « Aujourd'hui, aucune administration fiscale ne doit faire



Photo de famille

le chemin seule », a affirmé Adoyi Ezzo-Wavana, Commissaire Général des Impôts à l'Office Togolais des Recettes (OTR). « Beaucoup d'opérations effectuées par les grands groupes multinationaux, des entreprises échappent à l'imposition (Impôt). Si les administrations fiscales ne s'accordent pas sur l'essentiel, beaucoup de transactions vont leur échapper », a-t-il ajouté. En effet, les administrations fis-

cales assistent, à la naissance de groupes de sociétés qui s'internationalisent, signent des accords préférentiels avec les Etats, procèdent à des montages complexes afin de profiter des avantages compétitifs. En quête de la maximisation des profits, ces firmes effectuent des transactions multiformes qui conduisent à soustraire à l'impôt une partie du revenu réalisé dans le pays d'implantation. Par

ailleurs, les contribuables personnes physiques, se fondant sur les accords de libre circulation, peuvent aussi décider du lieu de leur principal établissement. Sur ce plan, et dans la plupart des cas, les pays à faible fiscalité ou à fiscalité privilégiée sont plus compétitifs. « Tout système fiscal s'il se veut performant et efficace se doit de garantir, à la fois, les droits du contribuable et ceux du Trésor public », a rappelé Badanam Patoki, le secrétaire général du ministère de l'Economie et des Finances. L'OTR se félicite d'avoir réussi déjà la mise en œuvre au maximum des conditions de transparence et le principe d'échange d'informations fiscales.

Daniel A.

Renforcement des capacités en matière de maîtrise du nouveau code des douanes togolaises

L'OTR fait des journalistes des messagers crédibles

L'Office Togolais Recette (OTR), dans la perspective de vulgarisation de ses innovations, a organisé le jeudi 1^{er} août dernier à son siège à Lomé une séance d'information et de formation à l'endroit des journalistes des médias privés. Cette rencontre vise à sensibiliser ces hommes et femmes des médias privés sur les innovations contenues dans la loi 2018-0007 du juin 2018, portant code des douanes nationales afin qu'ils puissent les faire connaître au grand public à leur tour.

Une année après son adoption, le nouveau code des douanes semble être méconnu du grand public mais aussi de certains opérateurs économiques. Pour pallier ce manque de maîtrise de ce nouveau code, l'OTR veut faire des médias, ses messagers crédibles à travers cet atelier. Dans son engagement pour l'amélioration du climat des affaires au Togo, le gouvernement a élaboré un nouveau code des douanes togolaises. Ce nouveau document juridique et fiscal élaboré sur la base des réalités nationales et conforme aux dispositions en vigueur dans l'espace communautaire de l'UEMOA a été adopté en 2018. Cet arsenal juridique moderne, consensuel et conforme aux règles de l'Organisation mondiale du commerce et de l'Office togolais des recettes, apporte d'importantes

innovations orientées sur trois principaux axes à savoir : la transparence et la prévisibilité ; la modernisation dans l'action de l'administration elle-même et la facilitation ainsi que la meilleure prise en charge des droits des usagers. De ces trois axes découlent d'énormes innovations visant à faciliter et à sécuriser les échanges commerciaux sur le plan local et extérieur. En effet, parmi les innovations inscrites dans ce nouveau code des douanes du Togo, figure en bonne position la possibilité offerte aux opérateurs économiques de lever les déclarations de façon anticipée, c'est-à-dire lorsqu'un opérateur commande une marchandise, avant que le coli n'arrive au cordon douanier, il a la possibilité de lever une déclaration en détail, d'accomplir les formalités de dédouanement, de payer les



TEKOU Komi, Inspecteur des douanes, chef division législation CDDI/OTR s'expliquant après la formation

droits et taxes y afférents. Ce faisant, l'opérateur peut avoir sa marchandise dans son entreprise le même jour de sa réception à la douane togolaise, ce qui n'était pas possible dans l'ancien code.

En matière de paiement des droits et taxes de douanes, l'ORT a fait également des innovations significatives en introduisant les procédés de paiement électronique. « A l'heure de la digitalisation, de la dématérialisation de nos procédures, il serait incohérent de trainer avec les mécanismes qui obligent l'opérateur à trainer du cache pour

s'aligner devant un guichet d'une banque pour dire qu'il veut s'acquitter des droits et taxes », a relevé TEKOU Komi, Inspecteur des douanes, chef division législation CDDI/OTR. Autre innovation remarquable est celle de décisions anticipées en matière d'espèce. Elle consiste à s'informer auprès de l'administration douanière sur le traitement tarifaire sur une marchandise qu'un opérateur désire importer, avant de passer la commande pour éviter des désagréments à l'arrivée de la marchandise. Les opérateurs ont désormais, avec ce nouveau

code, la latitude de faire des recours à deux niveaux. La commission du règlement des litiges douaniers et la commission nationale de conciliation et d'expertise douanière permettent aux opérateurs économiques qui se sentent lésés par les décisions de l'administration des douanes, d'intenter des recours et d'avoir gain de cause lorsqu'ils sont fondés dans leurs démarches. Avec cette législation attrayante, les douaniers ont la possibilité de laisser entrer certains produits licites sur le territoire et contrôler après. Elle permet de surcroît, l'accélération des investissements pour la réalisation du Plan National de Développement (PND), initié par l'Etat togolais. Cependant, la commission chargée de la législation de l'office invite les Togolais en général et les opérateurs économiques en particulier, à s'approprier et à mettre en pratique ce code. Elle se dit aussi ouverte à toutes suggestions pouvant parfaire ce document déjà en vigueur.

Daniel A.

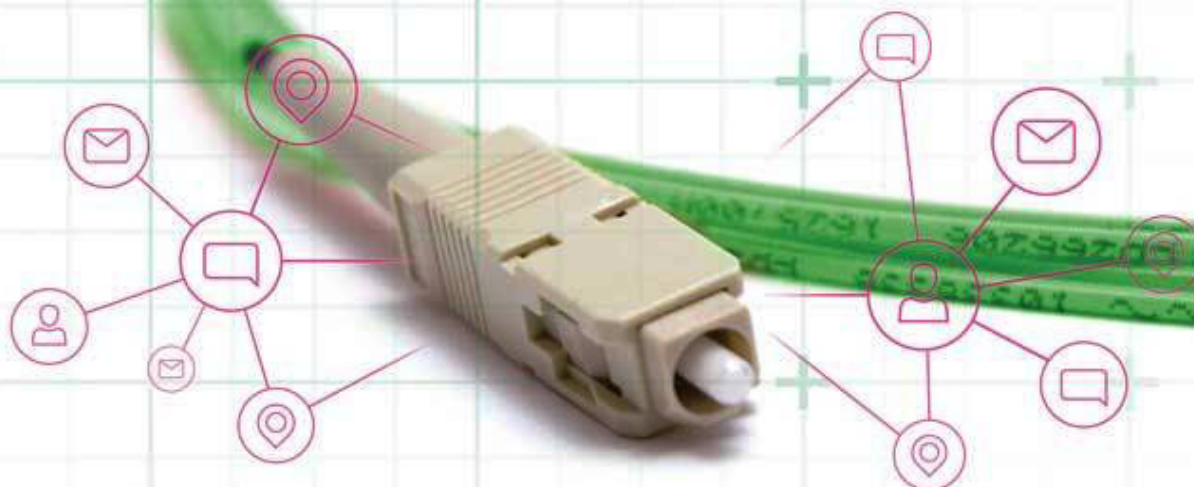


Nous offrons plus que de l'Internet

Profitez gratuitement des appels
au **TOGO** et vers l'**International**

à partir de
12 000 F CFA
/mois

Promo jusqu'au
30 Septembre 2019



Installation gratuite. Frais d'accès (activation du service et mise à disposition d'un modem) à partir de 25 000 F CFA. Offre soumise à conditions.



Infos & Réservations
112/70 43 30 00

Groupe TOGOCOM

Le célèbre artiste togolais aux multiples talents, Jimi Hope s'est éteint : «Jimi Hope était un ami, un artiste contemporain accompli qui rend le peuple togolais fier de sa culture », dixit M. Faure Gnassingbé

Jimi Hope, cet homme célèbre de par sa musique et sa peinture, a tiré sa révérence. L'artiste Jimi Hope est décédé dans la nuit du 4 au 5 août 2019 suite à des maux de ventre dont il souffrait depuis plusieurs semaines et pour lesquels il était hospitalisé à Lille en France, selon des confidences de sa famille. Malheureusement, il ne se remettra pas de cette maladie et le monde entier ne pourra plus profiter en live de cette voix exceptionnelle du Rock. La nouvelle circulait sur les réseaux sociaux, annonçant ce décès de Jimi. Les Togolais auraient bien aimé que ce soit une farce ». Mais, Hélas ! Jimi Hope s'est endormi à jamais. Touché par l'information, le chef de l'Etat Faure Gnassingbé n'a pas pu s'empêcher d'exprimer ses sentiments les plus profonds à l'égard de l'illustre disparu.



Feu Jimi Hope

Koffi Senaya à l'état civil, Jimi Hope est né le vendredi 12 octobre 1956 à Lomé. L'homme a passé une bonne partie de sa vie dans la musique, la peinture et la sculpture. Il s'était d'abord fait connaître par le groupe Acide Rock. En 2014, Koffi Senaya alias Jimi Hope célébrait ses quatre décennies de carrière. « C'est mainte-

nant que je vais réaliser certaines choses. J'ai au moins encore 10 ans à faire dans la musique et dans l'art. Le moment est venu de célébrer ensemble quelque chose de grand. Le concert de mes 40 ans promet... », avait alors déclaré Jimi Hope. Nul ne sait ce que demain nous réserve. Il aurait vraiment aimé vivre encore longtemps, mais Jimi

rejoint malheureusement son créateur plus tôt qu'il l'avait prévu. Il y a à peine trois ans son fils aîné est décédé dans un accident à Paris en France. Cet auteur, compo-

siteur et chanteur était également un maître de la scène musicale de par ses prestations en concert-live et sa capacité à faire chanter et mouvoir les foules aux rythmes du blues, du soul et du rock, en Afrique et à travers le monde. On se souvient encore de son deuxième album « It's too late » qui a fait danser tous les Togolais, que ce soit du pays ou de la diaspora sans oublier le monde entier. Le 26 mars 2008, Jimi Hope a été récompensé à la direction de la Culture et des Loisirs par l'International Music Promotion, une société de production basée à New York, comme « meilleur rocker africain. Cette renommée a fait de lui un ambassadeur de la culture togolaise hors de nos frontières. Cela lui a valu de s'attirer les bonnes grâces de nos plus hautes autorités dont le président de la République, Faure Gnassingbé. Comme le reconnaît le chef de l'Etat sur sa page facebook, quelques heu-

res après l'annonce du décès de l'artiste, Jimi Hope est un « grand homme qui honore notre pays ». Les œuvres de l'artiste sont en effet nombreuses et vont assurément le survivre.

L'on a encore en mémoire la route « Boulevard de la paix » qui commence à l'Aéroport international Gnassingbé Eyadema (AIGE) et finit au niveau de la Colombe de la paix qui lui et certains de ses collègues ont contribué à graver durablement sur les clôtures longeant cet itinéraire. A l'époque, le chef de l'Etat s'était déplacé personnellement pour son inauguration et a eu droit à une visite guidée assurée par l'illustre disparu et ses collègues. Le nom de Jimi Hope reste donc à jamais gravé dans ses œuvres. Ses chansons à l'instar de celles d'Alognon Dégbevi, de Bella Bellow, etc., continueront de bercer des générations de Togolais. Faure Gnassingbé salue tout simplement la mémoire d'un « ami, un artiste contemporain accompli qui rend le peuple togolais fier de sa culture ». « Ses convictions, sa foi, sa vision de l'art africain et universaliste nous manqueront à tout jamais », ajoute le président togolais. Il exprime à l'endroit de sa famille, toute la reconnaissance et les condoléances du peuple togolais. La rédaction du journal Chronique de la Semaine présente toutes ses condoléances à la famille éplorée.

Daniel A.

L'association «Terreau Fertile» veut faire du Togo un Hub d'investissement par excellence

L'association «Terreau Fertile» a officiellement lancé hier à Lomé le « Salon FERIN » prévu pour les 10 et 11 octobre 2019 au Palais des Congrès de Lomé.

« Promouvoir les investissements et faciliter les échanges par le levier de la technologie », tel est le thème choisi pour cette première édition qui se veut une plateforme collaborative pour promouvoir la facilitation des échanges et encourager l'investissement et l'entrepreneuriat au Togo.

« Le « Salon FERIN » se propose d'offrir un cadre d'interactions, de promotion des activités économiques, de partage d'expérience, de recherche et d'encadrement des investissements, de découverte de nouvelles opportunités et de nouveaux marchés pour contribuer à un développement inclusif et durable ainsi qu'à la transformation de la société Togolaise », a précisé Mme Biléyo Donko, présidente de «Terreau Fertile».

Selon elle, ce salon est ouvert à tout le monde et constitue l'occasion d'informer, de communiquer, de débattre et d'échanger des expériences innovantes et des bonnes pratiques pour la promotion des investissements et la facilitation, particulièrement sur la thématique au cœur de cet évènement.

La première édition du salon verra également la tenue d'un concours de projets dénommé « T-Fertile », une première du genre. Ce concours est ouvert exclusivement aux porteurs de projets, entrepreneurs, aux startups qui souhaitent faire connaître, développer ou pérenniser leurs produits/services et innovations. Tous les domai-

nes porteurs d'innovations technologiques sont mis en lumière, notamment l'agriculture, la santé, l'éducation, le fintech, les jeux, l'agroalimentaire, la mode et l'art.

Les candidats doivent avoir un âge compris entre 18

et 35 ans. Les startups qui souhaitent se faire connaître, ont aussi la possibilité de postuler et ils doivent exister tout au plus depuis 3 ans.



Mme Biléyo Donko, présidente de «Terreau Fertile»

Les trois premiers concours seront primés. Le lauréat ou la startup lauréate gagnera un financement d'un million de francs CFA comme prix du meilleur projet d'entreprise, le deuxième prix, celui de l'entrepreneuriat féminin s'élève à cinq cent mille francs CFA et le troisième, celui dénommé coup de cœur du public est une enveloppe de trois cent mille francs CFA.

La rencontre sera meublée de conférences, d'ateliers, d'expositions, de B2B, de réseautage et de concours de présentation de projets. Cette initiative de l'as-

sociation Terreau Fertile est soutenue par des partenaires provenant d'entités gouvernementales, non gouvernementales et privées.

Notons que l'association Terreau Fertile est une organisation apolitique et à but non lucratif qui a pour but de contribuer à la promotion de l'investissement socio-économique et culturel pour une amélioration des conditions de vie des populations au Togo.

Cette association est née du désir et de l'engagement de jeunes et dynamiques togolaises et togolais de s'unir pour se former, s'informer et de défendre les intérêts sociaux économiques et moraux en vue d'améliorer les conditions de vie des populations de contribuer à l'épanouissement et au bien-être de toutes les couches sociales.

L'association intervient dans le domaine de la promotion de l'investissement socio-économique et culturel ; la facilitation et la promotion des échanges.

Carole AGHEY

Rumeurs autour du HCTE et de la Commission Electrale Indépendante en germe

Le ministre Robert Dussey remet la pendule à l'heure et apaise les inquiétudes

Suite à la page 7

manipulant les noms, adresses ou pièces d'identité, comme la preuve de la possibilité d'inscriptions multiples car l'inscription n'est définitive et validée qu'après l'apurement et le nettoyage du fichier électoral. Les éventuels comptes dits fictifs seront identifiés et supprimés et ainsi le principe de « un vote par Togolais de l'Extérieur » sera respecté. Les prétendus risques de comptes fictifs tiennent à une certaine méconnaissance des processus électoraux incluant nécessairement le toilettage indispensable du fichier électoral pour supprimer toutes les anomalies.

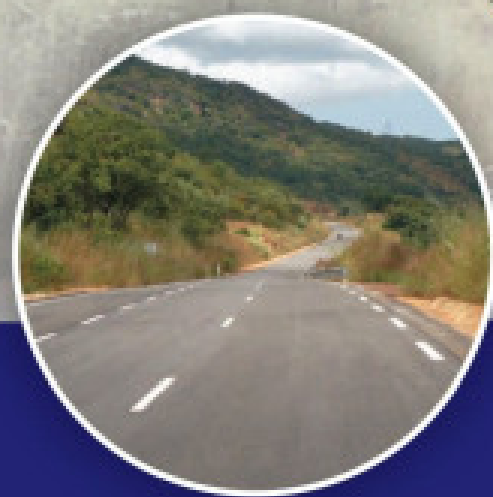
A propos des informations qui circulent selon lesquelles, outre les délégués qui seront élus, il y aura un comité nommé chargé de coordonner la diaspora, le ministre a été catégorique : « Le HCTE reste l'instance dédiée à ce rôle de

coordination et de représentation à travers les Délégués Pays élus ».

A la question de savoir si cette initiative, comme certains compatriotes le pensent, a pour finalité, le contrôle du vote de la diaspora togolaise en 2020, Robert Dussey, dans une approche pédagogique soutenue, a remis la pendule à l'heure : « Je voudrais à travers ma réponse à cette question appeler à la mesure et à la pondération face à un certain nombre de confusions notamment : les liens non démontrés souvent faits entre le processus électoral du HCTE et la question du vote de la diaspora, les affirmations non argumentées sur les risques de contrôle de vote et d'autres intentions prêtées au gouvernement sans en apporter les preuves ou justificatifs ».

Ricardo

SAFER



**Chers usagers de la route,
merci de prévoir exactement
le montant équivalent à votre
redevance afin de réduire
le temps d'arrêt au péage**

Ceci est un message de la **SAFER**

Société Autonome de Financement de l'Entretien Routier **SAFER**

- 📍 *Route Nationale N°1 (Agoè Cacaveli)*
- ✉ *Lomé-Togo BP: 8646*
- ☎ *Tél: (+228) 22 51 88 55*